



Seiches sur le Loir

L'Orée du Parc



2 980
habitants*



Commerces



Etablissement
Scolaire



Santé



Transport



Nichée dans la vallée du Loir, au cœur de l'Anjou, Seiches-sur-le-Loir est une ville de 2980 habitants. Sa situation privilégiée au croisement de la route départementale 323 et de l'autoroute A11, à moins de 20 minutes d'Angers et à 5 minutes de l'aéroport Angers-Loire en font une commune très demandée.

Le territoire de la commune s'étend sur 29 km², dont 200 hectares de forêt. Le patrimoine, tel le Château du Verger si prisé par les rois de France, raconte l'histoire d'une commune enracinée dans l'histoire, fondée sur la qualité de ses voies de communication, de ses atouts touristiques, agricoles et industriels des Tanneries Angevines à nos jours. L'activité commerciale et artisanale génère également une dynamique pour la commune. Les structures éducatives sont accessibles sur la commune de la maternelle au collège. Les services petite enfance, enfance et jeunesse rendent la commune attractive pour les jeunes familles.

Le sport et les loisirs disposent d'importantes infrastructures, amenées à se développer. Le tissu associatif est très riche et varié. Qu'elles soient sportives, culturelles ou humanitaires, une soixantaine d'associations animent la vie de la commune.

* Pour l'année 2019





Plan regroupant les 59 lots du lotissement L'Orée du Parc

Une commune dynamique dans un cadre privilégié



1 tranche



3,8 hectares



59 lots



20 minutes d'Angers



de 232 m² à 616 m²

Le Lotissement de L'Orée du Parc est située à l'est de l'agglomération d'Angers, il bénéficie d'une situation géographique attrayante de part sa proximité avec le centre bourg et toutes ses commodités.

Il s'étend sur une emprise globale de 3,8 hectares environ et répond à l'aménagement par 1 tranche de 59 lots individuels de tailles variées allant d'une superficie de 232 à 616 m².

La viabilisation de cette opération a été menée avec une approche environnementale toute particulière. La réalisation de noues d'écoulement d'eau pluviale à ciel ouvert, participent à la structure urbanistique d'ensemble, jouxtant pour la plupart des cheminements piétons et des haies bocagères garantissant le plaisir des yeux et le confort des habitants. Le lotissement prend en compte les exigences liées à l'urbanisation de ces secteurs, tant en ce qui concerne l'assainissement et la gestion des eaux pluviales que l'organisation des circuits de desserte, axes de cheminements piétonniers et espaces verts publics.

Le choix d'un lotissement a permis la réalisation d'une étude paysagère et d'une réelle préoccupation de qualité architecturale, urbaine et paysagère tant à l'étape du dossier de création qu'à celle de la réalisation.

Ainsi, plus de 31 % de la cessibilité est dédié aux espaces publics et aux espaces verts.

